

Introduction



Présentation générale

Ce guide pratique à l'intention des bénéficiaires des services de l'ABA comprend une feuille contenant toutes les informations de contact, 5 livrets et une pochette pour vos informations personnelles et documents divers.

Les livrets traitent des thèmes suivants :

Livret 1 : Introduction

Livret 2 : Ma vie au quotidien

Livret 3 : Ma scolarité et mes formations

Livret 4 : Ma vie professionnelle

Livret 5 : Mes loisirs

Ce guide a pour objectif de présenter toutes les prestations proposées par l'ABA. Il vous informe et vous oriente vers les services adéquats en fonction de vos besoins et de vos envies.

Il a aussi pour vocation de renseigner votre entourage, que ce soient vos proches ou les différents acteurs du maintien à domicile.

Mission et valeurs

L'ABA, fondée en 1901, a pour vocation d'améliorer la qualité de vie, l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap visuel résidant à Genève. Elle conseille les personnes concernées, leurs proches et mène une action de sensibilisation auprès du grand public. Elle est aussi active au sein du réseau médico-social et politique genevois, elle veille à promouvoir les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes.

L'action de l'ABA est animée par des valeurs fondamentales comme la bienveillance, l'empathie et l'esprit d'ouverture.



Financement

L'ABA est signataire d'un contrat de prestations avec l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) qui finance un tiers des activités.

Plus de la moitié de son budget est couvert par des dons de particuliers et grâce à la générosité de fondations privées.

Certaines prestations d'ergothérapie peuvent être facturées à l'Assurance Maladie (LAMal) pour des personnes qui n'entrent pas dans les critères de malvoyance ou de cécité de l'OMS.

Pour en savoir plus :

www.abage.ch

Prenez contact avec
nos services

Informations sur le déficit visuel

Les déficiences visuelles couvrent un large spectre de troubles de la perception visuelle et comptent parmi les handicaps dits sensoriels. Ces troubles de la vision peuvent aller d'une restriction importante de la capacité visuelle à un état de cécité absolue.

Définition de la cécité

Une personne aveugle ne voit pas, ou éventuellement, peut avoir une perception lumineuse. Elle utilise ses autres sens, principalement l'ouïe et le toucher, pour saisir et traiter les informations.

Définition de la malvoyance

Une personne malvoyante est une personne dont la déficience visuelle entraîne une incapacité dans l'exécution d'une ou plusieurs des activités suivantes :

- Lecture et écriture ;
- Activités de la vie quotidienne ;
- Communication ;
- Appréhension de l'espace et déplacements ;
- Poursuite d'une activité exigeant le maintien prolongé de l'attention visuelle.

Comment voient les personnes malvoyantes ?

Les simulations suivantes représentent les différents types de malvoyance. Ce ne sont que des illustrations. Chaque personne vivant avec un déficit visuel peut expliquer la manière dont elle voit.

La vision normale

La personne perçoit son environnement dans les moindres détails. Lire, s'orienter, se déplacer ou réaliser des activités de précision ne présente aucune difficulté.

Personne avec une vision normale.



L'atteinte du centre de la rétine

Ce que la personne regarde disparaît. L'atteinte du centre de la rétine (macula) entraîne une vision floue et une dégradation du centre de l'image. Reconnaître les visages, lire et réaliser des activités de précision devient difficile.

Simulation
d'une personne
atteinte de DMLA
(dégénérescence
maculaire liée à
l'âge)



La vision floue

La personne perçoit son environnement comme à travers du brouillard. Les contours des objets sont moins distincts et les couleurs moins vives. Lire ou s'orienter dans la rue devient difficile.

Simulation d'une
personne atteinte
de cataracte non
opérée.



La réduction de la vision périphérique

La personne voit comme si elle regardait à travers le trou d'une serrure. S'orienter et détecter des obstacles lors des déplacements devient difficile à cause de la diminution de la vision périphérique.

Simulation
d'une personne
atteinte de
glaucome avancé
ou de rétinite
pigmentaire.



Autres gênes spécifiques

Une altération de la sensibilité aux bas contrastes, un éblouissement ainsi que des difficultés d'adaptation aux différentes luminosités peuvent être associés aux atteintes décrites.

L'ABA et ses services

L'association rassemble plus de cinquante professionnels pouvant également compter sur la collaboration d'un important réseau de bénévoles. L'ABA propose des prestations dans tout le canton de Genève, dispensées par quatre entités (voir ci-contre).

Pour en savoir plus :
www.abage.ch

Vous voulez faire un don :
CCP : 12-872-1
IBAN : CH28 0900 0000 1200 0872 1

La Bibliothèque Braille Romande et livre parlé (BBR)

Située en Vieille Ville, elle offre l'accès à la lecture en audio et en braille sur des supports accessibles ou par téléchargement.

Le Centre d'Information et de Réadaptation (CIR)

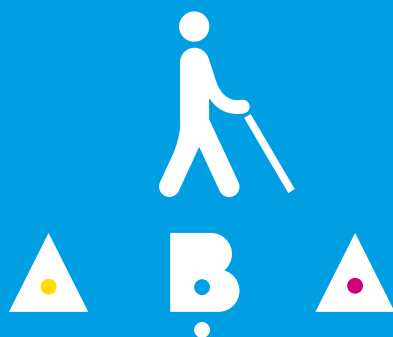
Implanté à Chêne-Bougeries, il a pour vocation d'aider les personnes déficientes visuelles (adultes et enfants) à maintenir ou retrouver une autonomie dans leur quotidien personnel et professionnel et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Le Centre de Compétences en Accessibilité (CCA)

Sur le site de Chêne-Bougeries, il dispense conseils et formations en matière d'accessibilité et suit l'évolution technologique.

Le Foyer du Vallon (identité juridique séparée)

Cet établissement médico-social (EMS) est un lieu de vie pour personnes âgées aveugles ou malvoyantes. Il est situé à Chêne-Bougeries.



Association pour le Bien
des Aveugles et malvoyants

www.abage.ch



Ma vie au quotidien



Introduction

Une atteinte visuelle entraîne souvent des difficultés dans la vie quotidienne.

Le Centre d'Information et de Réadaptation (CIR, un service de l'ABA) a pour vocation de vous aider à maintenir ou à retrouver une autonomie dans votre quotidien et ainsi d'améliorer votre qualité de vie.

Après analyse de vos besoins par une équipe d'experts spécialisés dans le domaine du déficit visuel, nous vous proposons un accompagnement personnalisé et spécifique à vos difficultés, tenant compte de la réalité et du rythme de chacun.

- L'ergothérapeute, professionnelle paramédicale, vise à maintenir ou à optimiser vos capacités dans votre quotidien, en sollicitant tous vos sens (visuel, kinesthésique, olfactif, auditif, tactile et moteurs).
- L'assistante sociale, professionnelle du domaine social, veille principalement à informer sur le cadre légal, à soutenir, à assurer le suivi dans les démarches nécessaires pour faire valoir vos droits et vous adresser aux bons interlocuteurs (Office Cantonal de l'Assurance Invalidité, Service des Prestations Complémentaires, Hospice Général, services communaux, etc.).

Le saviez-vous ?

Un accompagnement psychologique s'avère parfois nécessaire pour traverser une période difficile. Les domaines où nous pouvons intervenir sont donc multiples.

Lecture/écriture :

- Je n'arrive plus à lire ou écrire
- Je n'arrive plus à gérer ou classer mes courriers administratifs
- Je n'arrive plus à gérer mes paiements

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation (classer vos papiers différemment par exemple), et si besoin, cherchera un moyen adapté à vos capacités et vos besoins (appareil de lecture grossissant, éclairage adapté, etc.).

Par exemple, les solutions optiques regroupent des articles spécifiques tels que des loupes ou des lunettes loupes.

Les solutions électroniques consistent en des appareils avec une caméra qui projette l'image sur un écran permettant un fort agrandissement et de belles possibilités de réglages de l'image.

L'informatique peut également être un outil précieux. L'ABA collabore avec un service spécialisé de formation informatique adaptée.

L'assistante sociale peut également vous proposer un soutien régulier ou ponctuel dans la gestion

administrative (tri de courrier, préparation des paiements, classement) et solliciter le cas échéant des partenaires (service spécialisé dans le suivi des démarches administratives, fiduciaire, etc.). En cas d'acquisition de matériel adapté, selon le cadre légal, elle pourra vous soutenir dans la demande à effectuer auprès des assurances sociales. Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement auprès de fonds privés.

Le saviez-vous ?

Il existe une multitude de moyens adaptés. Les professionnels de l'ABA auront pour rôle de vous conseiller l'outil le plus approprié adéquat à votre situation et vous apprendront les techniques d'utilisation.

Le saviez-vous ?

Le CIR travaille en étroite collaboration avec des opticiens spécialisés.

L'ABA propose par ailleurs d'autres possibilités de lecture, comme le braille ou les livres audio. Pour en savoir plus, consultez le livret Mes loisirs ou contactez la BBR.

Prise des repas

- Je ne parviens plus à préparer mes repas
- Je n'arrive plus à faire mes courses ni à payer
- Je n'ose plus manger en public

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation (solliciter le toucher pour régler les thermostats de votre cuisinière, organiser vos ustensiles dans la cuisine, etc.), et cherchera un matériel adapté à vos capacités et vos besoins.

Elle pourra également vous conseiller dans l'aménagement de votre cuisine et/ou salle à manger (installation de repères visuo-tactiles sur votre cuisinière, éclairage adapté, etc.).

L'assistante sociale peut également vous proposer un soutien dans les démarches à effectuer pour bénéficier d'une aide à la préparation du repas et/ou de la livraison de repas par l'intermédiaire

de services d'aide à domicile publics (IMAD par exemple) ou privés (traiteurs, restaurants de quartier, etc.). En cas d'adaptation ou de frais spécifiques, selon le cadre légal, elle pourra vous soutenir dans la demande à effectuer auprès des assurances sociales. Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement auprès de fonds privés.

Soins personnels

- Je ne parviens plus à me maquiller ou me raser
- Je ne parviens plus à me couper les ongles
- Je n'arrive plus à distinguer mes médicaments

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation (solliciter le toucher, utiliser un semainier, etc.), et si besoin, cherchera un matériel adapté à vos capacités et vos besoins. Elle pourra également vous conseiller dans l'aménagement de votre salle de bain (éclairage adapté par exemple).

L'assistante sociale peut vous proposer un soutien dans les démarches à effectuer pour obtenir l'intervention de professionnels (infirmier-ère pour la préparation d'un semainier, podologue, etc.)

et/ou de services de soins à domicile publics ou privés. Elle vous informera des possibilités de prise en charge des frais relatifs à ces interventions.

En cas d'adaptation ou de frais spécifiques, selon le cadre légal, elle pourra vous soutenir dans la demande à effectuer auprès des assurances sociales. Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement auprès de fonds privés.

Entretien du logement et des effets personnels

- J'ai du mal à choisir mes vêtements
- J'ai du mal à assurer l'entretien de mes vêtements
- J'ai du mal à assurer seul l'entretien/ménage de mon logement

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation (organiser le rangement des vêtements, etc.), et si besoin, cherchera un matériel adapté (éclairage adapté, outil d'aide à la reconnaissance des couleurs, etc.).

L'assistante sociale peut également vous proposer la mise en place d'une aide-ménagère. Elle vous informera des possibilités de prise en charge des frais y relatifs.

En cas d'adaptation spécifique, selon le cadre légal, elle pourra vous soutenir dans la demande à effectuer auprès des assurances sociales.

Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement auprès de fonds privés.

Communication

- Je ne parviens plus à composer un numéro sur mon téléphone
- Je peux plus utiliser mon ordinateur pour gérer mes paiements
- Je ne peux plus utiliser mon smartphone pour appeler, gérer mes SMS, applications, etc.

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation, et si besoin, cherchera un matériel adapté à vos besoins (téléphone avec des touches contrastées, etc.).

Le saviez-vous ?

Il existe des services spécialisés pour l'apprentissage à l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies (téléphone portable et tablette). Pour en savoir plus, contactez le CIR.

Les technologies de communication comme le smartphone et la tablette permettent de multiples possibilités. L'ergothérapeute pourra vous conseiller dans le paramétrage des fonctions de base de votre appareil et vous apprendre à l'utiliser au mieux.

Si votre appareil ne vous convient plus, l'ergothérapeute pourra vous conseiller dans l'acquisition d'un nouvel appareil plus adapté (avec plus de contrastes, avec une synthèse vocale intégrée, etc.).

L'assistante sociale veillera à ce que, dans la mesure du possible, la question du financement ne soit pas un frein à l'acquisition du matériel adapté proposé. Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement auprès de fonds privés.

Déplacements

- Je ne me déplace plus de nuit
- J'ai peur de tomber
- J'ai peur de me faire bousculer dans les transports publics
- Je n'ose plus sortir de mon logement
- Je n'ose plus prendre les transports publics

L'ergothérapeute vous accompagnera dans la sécurisation de vos déplacements à domicile et dans votre environnement extérieur, de jour comme de nuit, en sollicitant vos capacités visuelles restantes et en développant des stratégies de compensation (travail de l'équilibre, du schéma corporel, habiletés auditives, gestion des traversées piéton, etc.). En cas de besoin, l'ergothérapeute pourra mettre en place un matériel adapté après évaluation (cane d'appui, canne longue, filtres d'extérieur, etc.).

Le saviez-vous ?

La canne blanche est souvent associée à la cécité complète. Pourtant, elle peut être d'une aide précieuse pour un grand nombre de malvoyants. Entre autres, la canne blanche donne la priorité sur tous les usagers de la route, excepté les véhicules sur rails.

L'assistante sociale pourra vous communiquer les coordonnées de transports accompagnés et évaluer d'éventuels droits. En cas d'acquisition de matériel adapté, l'assistante sociale, selon le cadre légal et votre situation, pourra vous informer des possibilités de prise en charge par les assurances et vous soutenir dans les démarches à effectuer.

Services à disposition

Plusieurs services sont disponibles. Ils sont soumis à des conditions d'octroi ; les collaborateurs du CIR vous renseigneront volontiers.

Cartes de transports

Il existe deux possibilités, une pour les réseaux urbains et l'autre pour le réseau CFF. Elles sont délivrées sous conditions médicales.

Aide en gare

Il s'agit d'une aide à l'embarquement et au débarquement dans les gares en Suisse et sur les lignes internationales.

Aide à l'aéroport

Il s'agit de prestations d'assistance aux passagers handicapés et à mobilité réduite.

Le saviez-vous ?

Il existe des chiens éduqués pour l'aide au déplacement des personnes malvoyantes ou aveugles. Nous parlons de chiens-guides.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le CIR.

Activités sociales

- Je ne participe plus à des activités sportives, culturelles ou de loisirs
- Je n'arrive plus à jardiner et/ou bricoler
- Je n'arrive plus à coudre et/ou tricoter
- Je suis une personne isolée

L'ergothérapeute vous proposera de solliciter vos capacités visuelles restantes, de mettre en place des stratégies de compensation (utiliser le toucher par exemple), et si besoin, cherchera du matériel adapté (enfile-aiguille par exemple). Elle pourra également vous conseiller dans l'aménagement des espaces (installation de repères visuo-tactiles, éclairage adapté, etc.).

L'assistante sociale peut également vous proposer un soutien via notre réseau (associations spécialisées par exemple).

Elle peut aussi vous informer du type d'activités de groupe proposées par des organismes étatiques (club des aînés par quartier par exemple), associatifs (FSA, Pro Senectute, etc.) ou privés et de l'intervention de bénévoles par l'intermédiaire des communes ou autres, des séjours de vacances (maison de la Nouvelle Roseraie), de manière plus élargie selon vos besoins et vos envies.

Pour en savoir plus sur la vie sociale, consultez le livret Mes loisirs ou prenez contact avec nos services.

Transition vers un logement plus adapté ou une institution

- Mon domicile n'est plus adapté à ma situation
- Je ne me sens plus en sécurité à mon domicile
- Je me sens isolé

L'assistante sociale peut vous accompagner dans la recherche d'un logement mieux adapté à vos besoins (avec ascenseur, à proximité de commerces et de transports publics, etc.) ou au sein de logements avec un encadrement (IEPA

par exemple), voire une entrée en institution (foyer, EMS, etc.).

L'ergothérapeute peut également proposer des aménagements au nouveau domicile.

Gestion du budget

Une déficience visuelle peut avoir une incidence non négligeable sur le montant de votre budget (perte de gain) mais également sur sa gestion.

Pour information, le système de sécurité sociale suisse permet de bénéficier de revenus de substitution: assurance perte de gain maladie ou accident, indemnités journalières AI ou du chômage, aide sociale, rente de l'AI, rente accident de la Suva, rente deuxième pilier, prestations complémentaires.

Les revenus de substitution peuvent être inférieurs à la situation antérieure. C'est pourquoi il est important de bien se faire accompagner en la matière.

L'assistante sociale aura pour rôle de vous accompagner dans les démarches administratives pour faire valoir vos droits, mais également dans le suivi dudit budget.



Association pour le Bien
des Aveugles et malvoyants

www.abage.ch



Ma scolarité

Mes formations



Base légale

La Constitution fédérale garantit aux enfants et aux adolescents le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. L'enseignement de base doit préparer les enfants et les adolescents à vivre dans la société en y prenant leurs responsabilités et doit être dispensé en tenant compte de leurs aptitudes et possibilités individuelles. Ce droit appartient également aux enfants et adolescents handicapés.

Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit dure aussi longtemps que la scolarité obligatoire. Celle-ci comprend l'école primaire et le degré secondaire. Les enfants et les adolescents handicapés ont en outre droit à une formation spéciale suffisante, au plus tard jusqu'à leur 20ème anniversaire.

En Suisse, la scolarité intégrative prime par principe sur la scolarité séparative. Ce principe signifie que, compte tenu du bien de l'enfant et de la proportionnalité, la scolarisation des enfants et adolescents handicapés doit s'effectuer dans le cadre de l'école ordinaire.

Âge préscolaire

Les enfants en âge préscolaire sont orientés vers le Service Éducatif Itinérant (SEI) qui propose aux enfants, de la naissance à l'entrée en scolarité, et à leurs parents, un accompagnement éducatif et psychologique dans leur espace de vie, principalement à domicile ou en institution de la petite enfance, à raison d'une à deux séances par semaine.

Philosophie de l'ABA

Les interventions de l'ABA auprès des enfants sont toujours élaborées en concertation avec les parents et s'inscrivent dans un projet global à long terme.

Scolarité

À Genève, les élèves malvoyants ou aveugles sont scolarisés dans les écoles publiques. Ils bénéficient d'un soutien à l'intégration de la part du Centre de compétences pour déficits visuels (CCDV) qui dépend de l'Office médico-pédagogique (OMP) de l'Instruction Publique du canton de Genève. Il s'agit d'un appui d'enseignement spécialisé dispensé aux élèves d'âge préscolaire, scolaire et post-obligatoire intégrés dans l'enseignement public. Des professionnels spécialisés (enseignants spécialisés, éducateurs, psychomotriciens, etc.) s'occupent d'élèves qui ne font pas partie d'une structure de l'enseignement spécialisé mais qui présentent des besoins pédagogiques et éducatifs particuliers.

Le Service Éducatif Itinérant soutient la transition préscolaire-scolaire et l'entrée dans la scolarité obligatoire.

Dans des cas spécifiques, une collaboration est menée avec le Centre Pédagogique pour Handicapés de la Vue (CPHV) à Lausanne, qui propose un hébergement en internat ou d'autres structures d'accueil selon les besoins spécifiques de l'enfant.

Projet professionnel

Les personnes en situation de handicap ont la possibilité de suivre une formation professionnelle ou une formation en école grâce à des mesures de compensation et à des aménagements spécifiques. Le projet professionnel tient compte des compétences et des envies de la personne, ainsi que de ses possibilités visuelles.

Les spécialistes de l'assurance invalidité sont à même de proposer des services d'orientation professionnelle. Une formation peut comprendre un apprentissage ou une formation accélérée, la fréquentation d'une école supérieure, professionnelle ou universitaire, la préparation professionnelle à un travail auxiliaire ou à une activité en atelier protégé.

Transcriptions scolaires

Le service de transcription de la BBR permet aux élèves et étudiants handicapés de la vue l'accès aux supports scolaires (braille ou support numérique).


Un contrat est signé avec le Département de l'Instruction Publique (DIP).



Le rôle de l'ABA

Les professionnels du Centre d'Information et de Réadaptation (CIR) collaborent étroitement avec les différents partenaires du réseau, notamment les enseignants spécialisés des centres médico-pédagogiques, les enseignants des écoles publiques ou privées, ainsi qu'avec les conseillers en orientation professionnelle de l'assurance invalidité.

Les ergothérapeutes interviennent dans le conseil et l'adaptation de la place d'étude, au sein de l'établissement scolaire et à la maison.




Les assistantes sociales poursuivent les démarches administratives, font valoir les droits et apportent un soutien aux familles. Ils sont garants du bon fonctionnement du réseau.

Les professionnels du CIR favorisent ainsi l'acquisition de l'autonomie dans la vie familiale, sociale et scolaire en proposant entre autres :

- Évaluations spécifiques des besoins de l'enfant ;
- Essais, choix et apprentissage des moyens auxiliaires adaptés ;
- Mise en place de stratégies de compensation ;
- Autonomie et sécurité dans les déplacements ;
- Soutien et conseils aux parents ;
- Informations et aide dans les démarches administratives auprès des différentes assurances sociales et autres organismes ;
- Recherche et intégration dans les activités de loisirs parascolaires ;
- Activités de groupe.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec le CIR.





Partenaires associatifs

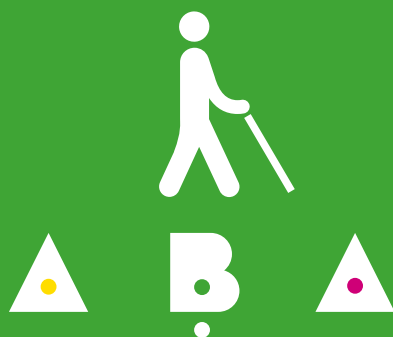
Association Romande des Parents d'enfants Aveugles et malvoyants (ARPA)

Elle propose des rencontres en famille pour partager ses expériences et organise des activités conviviales et de loisirs.

Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA)

Le groupe « jeunes » de la section genevoise de la FSA permet à ses membres de se rencontrer, d'échanger et de créer du lien dans des contextes informels.

Pour en savoir plus :
www.abage.ch

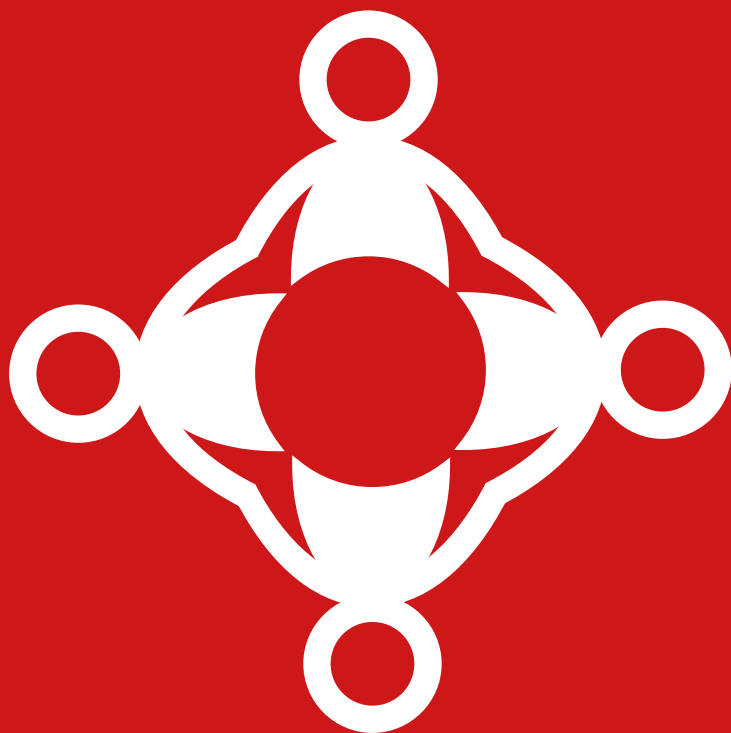


Association pour le Bien
des Aveugles et malvoyants

www.abage.ch



Ma vie professionnelle



Introduction

Le droit du travail est complexe et en perpétuelle évolution. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir un réseau de professionnels très spécialisés qui sauront actionner la règle de droit adéquate à chaque situation particulière.

Chaque situation est particulière du fait de l'interaction de nombreux paramètres comme l'atteinte visuelle en elle-même, vos souhaits et motivations, l'état de vos ressources, votre âge, le milieu professionnel dans lequel vous évoluez, votre situation familiale, le contexte socio-économique.

Le saviez-vous ?

Le CIR travaille en étroite collaboration avec l'Office Cantonal de l'Assurance Invalidité et d'autres partenaires.

Projet professionnel

- Ma déficience visuelle peut-elle être un frein à mon projet professionnel ?
- Quelles formations/professions sont adaptées à ma déficience visuelle ?

Les professionnels de l'ABA vous accompagnent pour que votre vie professionnelle se passe au mieux.

Pour en savoir plus :
consultez le livret Ma scolarité
et Mes formations ou
contactez le CIR.

Maintien en emploi

- J'ai des maux de tête en fin de journée au travail.
- En raison de ma déficience visuelle, je dois me concentrer davantage en fin de journée : ma fatigue augmente et compromet mon déplacement pour mon retour à domicile.
- Mes tâches professionnelles sont difficiles à réaliser.

Lorsque votre déficit visuel rend difficile l'accomplissement de vos tâches de travail, il est important de vous faire aider rapidement par des professionnels spécialisés afin que vous ne soyez pas privé de vos droits.

Le CIR vous proposera un accompagnement pluridisciplinaire nécessaire dans ce genre de situation cumulant l'aspect réadaptation et socio-professionnel, tout au long de votre parcours.

L'assistante sociale pourra vous informer sur les droits à faire valoir et vous renseignera sur les différentes prestations (l'Assurance Invalidité par exemple). Elle pourra vous soutenir et assurer un suivi dans les démarches administratives nécessaires pour une demande initiale ou un suivi de demande en cours.

L'ergothérapeute pourra évaluer la compatibilité de vos capacités visuelles avec votre travail. Pour ce faire, elle pourra, avec votre accord, se rendre sur votre lieu de travail et rencontrer votre employeur afin de lui expliquer la spécificité de votre atteinte et ses incidences. Elle pourra préconiser un aménagement du poste ou du temps de travail, voire des tâches.

Le saviez-vous ?

Une problématique autour de l'emploi peut avoir une répercussion au niveau psychologique. Les professionnels de l'ABA peuvent vous soutenir dans ce processus et faire appel, si besoin est, à des partenaires spécialisés.

Aménagement du poste de travail

L'ergothérapeute pourra préconiser d'optimiser l'éclairage, en proposant du matériel adapté et en améliorant l'ergonomie de la place de travail. L'action des ergothérapeutes vise également à développer des stratégies pour effectuer les tâches ou suggérer une éventuelle modification de ces dernières.

L'objectif est de favoriser l'autonomie dans l'exécution du travail autant que possible.

En cas d'acquisition de matériel ou d'adaptations spécifiques, selon le cadre légal, l'assistante sociale pourra vous soutenir dans la demande à effectuer auprès des assurances sociales. Selon votre situation financière, elle pourra vous accompagner dans la recherche de financement.

Aménagement du temps de travail

L'ergothérapeute pourra préconiser auprès de votre employeur un aménagement des horaires de travail (augmentation de la fréquence et de la durée des pauses, répartition des horaires hebdomadaires, éviter les heures du soir, etc.).

Selon le cadre légal (taux d'incapacité minimum obligatoire lié à la perte de gain par exemple), il est possible de bénéficier d'une rente partielle qui vous permettra de conserver une activité professionnelle. L'assistante sociale pourra vous accompagner dans les démarches. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'Assurance Invalidité.

Il est à noter que le calcul du taux est effectué par les services de l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI).

Réinsertion professionnelle

- Je ne parviens plus à effectuer mon activité professionnelle, qui n'est plus adaptée à ma déficience visuelle, mais je souhaite continuer à travailler.

Malgré toutes les adaptations mises en place, il peut arriver que le maintien dans un poste de travail ne soit plus possible.

Les collaborateurs du CIR pourront vous accompagner, en collaboration avec les services de l'OAI et d'autres partenaires, pour trouver une activité professionnelle plus en adéquation avec vos capacités visuelles. Ils vous accompagneront dans les démarches et pourront vous conseiller dans l'adaptation du nouveau poste de travail.

En cas de perte de gain (en raison de l'interruption de l'activité professionnelle), en cas de besoin de formation spécifique ou en cas de frais divers liés à la réorientation professionnelle, l'assistante sociale pourra vous soutenir dans les demandes à effectuer auprès des assurances sociales. Selon votre situation financière, elle pourra également vous accompagner dans la recherche de financements auprès de fonds privés.

Incapacité de travail

- En raison de mes atteintes, mon médecin a décidé d'une incapacité de travail.
- Je ne parviens plus du tout à effectuer mes tâches professionnelles.

Les collaborateurs du CIR pourront se mettre en lien avec votre médecin traitant afin de fournir des éléments complémentaires concernant la spécificité du handicap visuel et ses incidences.

Lorsque la reprise de l'activité et toute réorientation semblent inenvisageables, nos assistants sociaux, en collaboration avec l'assurance invalidité, vous aideront dans les démarches visant à l'obtention d'une rente AI.

Attention, une rente n'est jamais définitive et peut être révisée en cas de détérioration ou d'amélioration de la situation.

En outre, la rente n'a pas pour vocation de couvrir un salaire complet. L'assistante sociale pourra vous informer des droits complémentaires possibles et vous accompagner dans les démarches.



Association pour le Bien
des Aveugles et malvoyants

www.abage.ch



Mes loisirs



Introduction

Une déficience visuelle ne doit pas être un frein aux activités sociales.

Grâce à des adaptations simples, la plupart des activités de loisirs peuvent être pratiquées en suivant les conseils de professionnels ou en étant accompagné.

Lecture

BBR

La lecture est un plaisir accessible à tous : la Bibliothèque Braille Romande et livre parlé (BBR) est à votre service pour vous satisfaire.

Quoi ?

- Plusieurs milliers de livres en français disponibles gratuitement ;
- Des livres et documents sur CD (audio), papier (braille) et par téléchargement via une application ou via un catalogue sur Internet ;
- Une collection variée pour tous les goûts littéraires.



Application BBR Player

L'application BBR Player est disponible pour les appareils iOS (iPhone et iPad de la marque Apple) et pour les appareils Android (toute autre marque).

BBR Player fonctionne sur les smartphones et les tablettes.

BBR Player

Souhaitez-vous écouter des livres sur votre smartphone ou sur votre tablette ?

Depuis un appareil Android, téléchargez BBR Player sur Google Play.

Depuis un appareil iOS (iPhone ou iPad), téléchargez BBR Player sur l'App Store.

Contactez la BBR pour obtenir vos identifiants.

Pour consulter les nouveautés

La bibliothèque édite un catalogue de ses nouveautés tous les trois mois en version imprimée, en audio ou en braille.

Vous pouvez aussi consulter ou télécharger le catalogue des nouveautés sur le site de l'ABA et sur BBR Player.

Comment écouter les livres audio sur CD de la BBR ?

Avec l'aide d'un appareil de lecture adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes. Celui-ci est conforme à un standard nommé DAISY (Digital Accessible Information System) et permet :

- de revenir exactement à l'endroit où vous aviez cessé votre lecture même après avoir sorti le CD de l'appareil ;
- de choisir la vitesse d'écoute, le timbre de la voix ou le volume ;
- de placer des signets à l'intérieur d'un texte pour y revenir ultérieurement.

Tous les modèles sont disponibles à l'achat auprès de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA).

Pour en savoir plus, contactez la BBR.

Lecture et compagnie

L'association «Lecture et compagnie» met à disposition des lectrices et lecteurs à domicile.

Ces personnes viennent faire la lecture à haute voix chez vous.

Culture

De plus en plus de lieux culturels rendent leurs contenus et manifestations accessibles.

Le site «Culture accessible» fournit un agenda des événements culturels accessibles en Suisse romande. Il répertorie également les lieux accessibles (bibliothèques, cinémas, théâtres, etc.).

Parmi les mesures d'accessibilité, on trouve :

- L'audiodescription ;
- le surtitrage ;
- les audioguides ;
- les visites sensorielles et tactiles.

Théâtre, danse, opéra

Dire pour voir

L'association «Dire pour voir» développe l'audiodescription des événements culturels pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Écoute Voir

L'association «Écoute Voir» améliore l'accès aux spectacles vivants pour les personnes en

situation de handicap sensoriel. «Écoute Voir» organise des activités sur mesure :

- Pièces en audiodescription ;
- Représentations en langue des signes ;
- Visites des décors ;
- Visites des coulisses ;
- Ateliers découverte.

Cinéma

Regards Neufs

Regards Neufs a pour objectif l'accès à la culture cinématographique pour les personnes déficientes visuelles ou auditives.

Application Greta

L'application Greta permet de télécharger librement des audiodescriptions et des sous-titrages de films sur votre téléphone. Elle permet de suivre un film au cinéma de manière autonome.

L'application fonctionne également en synchronisation avec un DVD ou une diffusion TV d'un film du catalogue de «Regards Neufs».

Musées et expositions diverses

L'Art d'Inclure

L'association «L'Art d'Inclure» a pour but de rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap visuel et de surdité.

L'association propose des visites guidées et adaptées de musées ainsi que d'autres activités culturelles, à raison d'une sortie par mois.

Art-en-Vie

Art-en-Vie propose des visites guidées multisensorielles et ludiques.

Ces visites sont destinées à différents publics, dont les personnes déficientes visuelles.

Jeux de société

L'association **Accessijeu** a pour but de rendre le loisir du jeu de société accessible aux personnes déficientes visuelles de tous âges. Elle met en vente des jeux adaptés à leur handicap ou rendus accessibles par ses soins. L'association met également en place des événements ludiques publics ou privés.

Sorties, loisirs divers et sport

Une collaboration peut avoir lieu avec tout organisme. Les professionnels de l'ABA peuvent vous accompagner dans un projet et des démarches de sensibilisation. Aussi, nous vous présentons dans ce guide uniquement les organismes spécialisés.

Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA), section genevoise

La section genevoise de la FSA propose différentes activités, sorties et rencontres :

- Randonnées et marches ;
- Couture ;
- Bricolage ;
- Après-midi jeux ;
- Soirées à thème.

La FSA favorise et facilite la création de liens entre personnes aveugles et malvoyantes.

Pour en savoir plus :
www.abage.ch

Cours de cuisine proposés par la FSA

Des cours de cuisine sont organisés à Lausanne et à Genève par la Fédération Suisse des Aveugles.

Les livrets des recettes présentées lors des différents cours sont accessibles sur le site de l'ABA.

Groupe Jeunes de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA), section genevoise (18-40 ans)

Le Groupe Jeunes de la FSA genevoise rassemble les 18-40 ans pour des activités festives, ludiques et dynamiques :

- Bowling ;
- Pédalo ;
- Verrées et repas ;
- Karaoké ;
- Accrobranche ;
- Visites culturelles ludiques et interactives.

Groupement Romand de Skieurs Aveugles et malvoyants (GRSA)

Le GRSA propose du ski alpin, du ski de fond et de la randonnée adaptés aux personnes déficientes visuelles.

Taupenivo

Association genevoise de vélo tandem pour personnes handicapées de la vue proposant des sorties à 2 ou en groupe, sur route ou sur piste. Pour tous les âges.

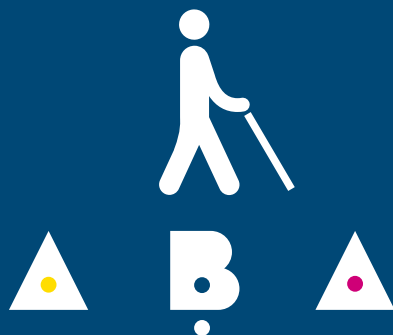
Sport-Handicap Genève

L'association a pour but le développement de la pratique du sport en général chez les personnes ayant un handicap physique, sensoriel (vue, ouïe) ou une déficience intellectuelle.

Groupe Sportif des Handicapés de la Vue (GSHV)

Le GSHV propose des activités sportives adaptées aux personnes déficientes visuelles :

- Tandem ;
- Aviron ;
- Randonnées pédestres (également en haute montagne) ;
- Randonnées en raquettes à neige.



Association pour le Bien
des Aveugles et malvoyants

www.abage.ch



Adresses et coordonnées

Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants (ABA) - Direction

Place du Bourg-de-Four 34, CH-1204 Genève
Tél. 022 317 79 19 - www.abage.ch

Bibliothèque Braille Romande et livre parlé (BBR)

Place du Bourg-de-Four 34, CH-1204 Genève
Tél. 022 317 79 00 (réception) - bbr@abage.ch

Horaire d'ouverture de la réception:

lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Tél. 022 317 79 01 (service du prêt)

Horaire du service du prêt :

lundi : 14h - 17h ;
mardi au jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00 ;
vendredi : 9h00 - 12h00

Centre d'Information et de Réadaptation (CIR)

Route du Vallon 18, CH-1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 349 10 64 - inforea@abage.ch

Horaire réception et permanence téléphonique:

lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00